

PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R.486 — Recyclage — Catégorie A (PEMP groupe A)

R486 A

CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

CACES® R486 Catégorie A —
RS RS7000
Certif. INRS

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	14h (3h30 théorie + 3h30 pratique + 7h test CACES)
Effectif	1 à 6 stagiaires
Validité	60 mois
Public visé	Conducteurs de PEMP groupe A déjà titulaires du CACES® R.486 (ou R.386 1A/3A) dont la validité arrive à échéance, ou conducteurs ayant subi un événement de sécurité (incident, accident, manquements constatés par l'employeur) imposant un recyclage anticipé.
Prérequis	Être titulaire d'un CACES® R.486 catégorie A ou R.386 (1A/3A) en cours de validité ou expiré depuis moins de 12 mois, ou justifier d'une pratique régulière de la conduite de PEMP groupe A en entreprise. Aptitude médicale à jour. Maîtrise du français.
Accessibilité PSH	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer les caractéristiques techniques des PEMP des groupes A et/ou B (EN 280:2013)
- Maîtriser la réglementation R.486 et les obligations associées à la conduite des PEMP
- Évaluer la stabilité spécifique à chaque groupe (avec ou sans déport) et lire les courbes de charges
- Effectuer la prise de poste, les vérifications et la mise en configuration des PEMP A
- Conduire et manœuvrer une PEMP groupe A en sécurité
- Savoir repérer et prévenir des risques inhérents liées aux chantiers
- Réussir le test théorique et pratique du CACES® R.486 catégories A ($\geq 70\%$)

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (3H30)

1. Le dispositif CACES® et le cadre réglementaire
 - Recommandation R.486A, Code du travail R.4323-55 / R.4323-56
 - Arrêté 2/12/1998, autorisation de conduite, dispense R.386
2. Technologie des PEMP — vue d'ensemble
 - Sources d'énergie, terminologie, caractéristiques générales
 - Organes de sécurité communs (arrêt d'urgence, limiteurs, asservissements)
 - Postes de commande, alarmes, dispositifs de contrôle position transport
3. Spécificités du groupe A
 - Élévation verticale, ciseaux, mâts verticaux
 - Hauteur plancher ≥ 5 m, stabilisateurs manuels amovibles
 - Limites d'emploi : intérieur, extérieur, vent

4. Stabilité (groupes A)
 - Conditions d'équilibre, centre de gravité, moment de renversement
 - Différences A / B : déport, force latérale, courbes de charges
 - Lecture des courbes selon configuration
5. Risques liés à l'utilisation des PEMP
 - Renversement, chute de hauteur, heurts, écrasement
 - Lignes électriques, environnement, conditions climatiques
 - Risques spécifiques au groupe A
 - Risques liés à la translation en position haute (type 3)
6. Exploitation, vérifications, conduite à tenir
 - Opérations interdites, EPI, adéquation à l'opération
 - Documents obligatoires, anomalies, conduite en cas d'incident

► PROGRAMME PRATIQUE (3H30)

1. Prise de poste et vérifications
 - Notice, VGP, vérification visuelle, dispositifs de sécurité
 - Mise en configuration, stabilisateurs amovibles
 - Repérer les risques liés aux chantiers baliser la zone d'évolution
 - Vérification de l'environnement de travail (météo, vent, coactivité)
2. Conduite et manœuvres groupe A
 - Marche avant / arrière, espace restreint, mouvements de la plate-forme
 - Positionnement précis, sous une surface plane / le long d'une surface plane/ espace limitée

- Manœuvres de secours et de dépannage
 - Guider le conducteur de la PEMP à l'aide de geste
 - Stabilisation de la PEMP
4. Fin de poste
 - repli de la PEMP en position transport ou repos
 - Contrôle des anomalies éventuelle après utilisation
 - Compte rendu au responsable ou au loueur de la PEMP
 - Maintenance premier niveau / mise à jour du carnet de bord

► TEST CACES (7H)

Test CACES R486A (7 heures)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur PEMP représentatives de leur catégorie (norme EN 280:2013). Exercices individuels, études de cas, manipulation des organes de service. Support stagiaire remis en début de session.
Évaluation	Évaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz. Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un test CACES. Épreuves théoriques par QCM 100 questions (≥ 70 %) et épreuves pratiques sur le et/ou les engins représentatif de la catégorie ciblée (≥ 70 % sur chaque thème de la grille A3/2 R.486A), réalisées par un testeur de l'OTC distinct du formateur.
Sanction	En cas de réussite : délivrance de la certification CACES R486A correspondant à la catégorie visée. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane et stabilisée. PEMP représentatives (type 1 et/ou type 3, groupe A et/ou B) avec leur notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité et certificat de conformité. EPI fournis : casque, chaussures de sécurité, gants, harnais antichute avec longe et absorbeur d'énergie, gilet rétro-réfléchissant. Balisage et plots de circulation, charges étalonnées, courbes de charges, matériaux pour exercices de manutention.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard : 2 à 4 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver la PEMP représentative.
Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

SUIVI POST-FORMATION

À l'issue de la formation : remise au stagiaire du résultat des épreuves théoriques et pratiques, du certificat CACES® (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert en situation de travail) et à 12 mois (impact mesuré sur la sécurité et la prévention des accidents). Recyclage recommandé tous les 5 ans (CACES).

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).